



Interdiction de fumer : de nouveaux lieux concernés

publié le 30/06/2025

Afin de contribuer à **dénormaliser le tabac** et de **limiter son attractivité**, le **décret n° 2025-582 du 27 juin 2025** relatif aux **espaces sans tabac** et à **la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage** entre en vigueur.

Lien vers les objectifs généraux du décret : <https://www.info.gouv.fr/actualite/...>

Lien vers le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf...>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.